



## Convention pour intervenant TAP

Par **elligide**, le **24/03/2016** à **12:45**

Bonjour,  
je suis employée par la mairie de la ville où j'habite pour un travail d'intervenant Temps d'activités périscolaires (TAP), un contrat renouvelé annuellement juste durant l'année scolaire. J' ai perdu ma grand-mère le mois dernier et j'aimerais savoir si j'ai droit à 1 jour de congé, et je me marie le mois prochain, Est-ce que j'ai droit aussi à des congés?  
Je ne trouve pas ma convention....

Merci de l'aide

Par **morobar**, le **24/03/2016** à **16:57**

Bonjour,  
Pas de convention collective pour les agents de l'état, fonctionnaires ou contractuels de la fonction publique.  
Il existe une convention collective pour les enseignement dans le privé hors contrat d'association.